
Nombre de membres

Séance du 06 décembre 2024

en exercice: 14

L'an deux mille vingt-quatre et le six décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 06 décembre 2024, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 11

Sont présents: Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Jean-Charles BRIDET, Pierre COUTURIER, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI,

Votants: 12

Nathalie LACOUR, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO

Représentés: Yasminah LAMURE par Fatma ARDA

Excuses: Etienne BILLARD

Absents: Kévin JUILLARD

Secrétaire de séance: Fatma ARDA

1. DÉLIBÉRATIONS

1.1 Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 - DE_2024_029

Le Maire expose que conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités, le conseil municipal est invité à l'autoriser, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexe de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles
29 000 euros soit 25 % : **7 250 euros**

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles
46 228 euros soit 25 % : **11 557 euros**

Chapitre 23 : Immobilisations en cours
3 000 euros soit 25 % : **750 euros**

Opération d'équipement n° 112 : Bâtiments
20 000 euros soit 25 % : **5 000 euros**

Opération d'équipement n° 113 : Divers
55 000 euros soit 25 % : **13 750 euros**

Opération d'équipement n° 118 : Cimetière
16 000 euros soit 25 % : **4 000 euros**

Opération d'équipement n° 121 : Rue des Closailles
82 000 euros soit 25 % : **20 500 euros**

Opération d'équipement n° 122 : Rue des Foreys

120 000 euros soit 25 % : **30 000 euros**

Opération d'équipement n° 123 : Vidéoprotection
50 000 euros soit 25 % : **12 500 euros**

Opération d'équipement n° 124 : Solde Rue de la Calatière
12 000 euros soit 25 % : **3 000 euros**

Opération d'équipement n° 125 : Rue des Cadots
40 000 euros soit 25 % : **10 000 euros**

Opération d'équipement n° 126 : SDF rideaux peinture
20 000 euros soit 25 % : **5 000 euros**

Opération d'équipement n° 127 : PAV Rue des Buchardières
30 000 euros soit 25 % : **7 500 euros**

Opération d'équipement n° 129 : Chaudière Mairie École Cantine
40 000 euros soit 25 % : **10 000 euros**

Total du quart des crédits ouverts : **140 807 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit 140 807 euros et à signer tous les documents relatifs à l'objet ci-dessus.

1.2 CDG 71 : adhésion au contrat collectif de prévoyance (maintien de salaire) proposé par le Centre de Gestion - DE_2024_031

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 1^{er} mars 2024 donnant mandat au Centre de gestion de Saône-et-Loire pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Vu l'accord collectif départemental du 6 septembre 2024 relatif aux régimes de prévoyance complémentaires, à adhésion obligatoire, du personnel du Centre de Gestion de Saône-et-Loire et des employeurs publics territoriaux ayant formalisé l'un de ces régimes.

Vu l'accord collectif du CST départemental du 12 novembre 2024 instituant un régime de prévoyance complémentaire, à adhésion obligatoire, au bénéfice de l'ensemble du personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Vinzelles ;
- Souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95% du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025 ;
- Participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de : 50%.

1.3 Avis suite enquête publique installations classées pour la protection de l'environnement - société FOULON SOPAGLY - DE_2024_032

La société FOULON SOPAGLY a sollicité l'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'installations de production de jus de fruits sur le territoire de la commune de Mâcon.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre 1^{er}, relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, cette demande doit être soumise, dans les communes dont le territoire est, en totalité ou en partie, situé dans un rayon de 3 kilomètres du lieu d'implantation de l'établissement, à une enquête publique d'une durée d'au moins 30 jours. Celle-ci aura lieu du 17 octobre 2024 à 9h00 au vendredi 22 novembre 2024. Un commissaire enquêteur a été désigné dans le but de recueillir les observations. Le dossier est consultable dans les mairies concernées en version numérique.

La commune de Vinzelles doit émettre un avis sur ce dossier d'autorisation. A ce jour, ont été émis les avis de l'ARS, de la direction départementale des territoires

de Saône-et-Loire, du SDIS, de la DRAC, du service AURA et de l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation ;
D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2. LA VIE COMMUNALE

2.1 Le maire fait un point sur les principales tendances du prochain budget.

2.2 Travaux parvis de la mairie et de l'école : le maire fait le point sur ce dossier et en particulier donne lecture des échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

2.3 Les vendanges de l'humour : Messieurs Andreux et Ranchin ont participé à la soirée de clôture du "Festival Les Vendanges de l'Humour" le samedi 25 novembre 2024. Le spectacle joué à Vinzelles a enchanté l'assistance et a été un véritable succès. Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

2.4 Réunion publique : Elle s'est tenue le 22 novembre. Malheureusement force est de constater la relative faiblesse du nombre de participants à cette rencontre avec les élus.

2.5 Route des Cadots : les travaux sont achevés, reste à installer la signalisation verticale et horizontale. Maintien d'une vitesse limitée à 30km/h.

2.6 Le repas des Aînés : une centaine de convives ont répondu présents. Monsieur le Maire a présenté Mesdames Mercey et Goyat qui sont les nouvelles doyennes de Vinzelles. Le repas servi par 1001 saveurs a semble-t-il été apprécié de tous.

2.7 Voeux de la municipalité : samedi 11 janvier 2025 à 17h00 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.
Prochain conseil municipal vendredi 17 janvier 2025

